

« subsistances. Ceux que leur âge et leur force rendent
« propres au service militaire reçoivent sur le fonds com-
« mun la paye qui leur est due. Quant à la multitude des
« ouvriers que leur profession exempte présentement du
« service militaire, j'ai voulu qu'elle ne restât point privée
« des mêmes avantages, mais sans y faire participer la pa-
« resse et l'oisiveté. Voilà pourquoi j'ai entrepris, dans
« l'intérêt du peuple, ces grandes constructions, ces tra-
« vaux de tout genre qui réclament tous les arts et toutes
« les industries et qui les réclament longtemps encore.
« Par ce moyen la population sédentaire n'aura pas moins
« de droits à une part des deniers communs que les citoyens
« qui courent les mers sur nos flottes ou qui gardent nos
« places éloignées ou qui font la guerre. Nous avons la
« matière première : pierre, airain, ivoire, or, ébène, cy-
« près ; nous l'avons fait travailler et mettre en œuvre par
« tout ce qu'il y a d'artisans : charpentiers, mouleurs, fon-
« deurs, tailleurs de pierres, brodeurs, doreurs, sculpteurs
« en ivoire, peintres, orfèvres, et nous employons sur mer,
« au transport de tous ces objets, les équipages et les vais-
« seaux de commerce, les matelots et les pilotes de l'Etat.
« Sur terre, ces travaux occupent les charrons, les voitu-
« riers, les charretiers, les cordiers, les tisserands, les
« cordonniers, les paveurs, les mineurs, et chaque métier
« occupe encore, comme fait un général, une armée de
« manœuvres qui n'ont d'autre talent que l'usage de leurs
« bras, et qui ne sont pour ainsi dire que des outils et des
« forces au service des chefs d'atelier. Ainsi le travail dis-
« tribue et répand au loin l'aisance dans tous les âges et
« toutes les conditions (1). »

Après ce discours, une induction semble permise : c'est

(1) Plutarque, Vie de Périclès.